



INFORMATION

COUPURE ESTIVALE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2020 et sur le conseil de notre prestataire de service, il a été décidé de mettre en place la coupure nocturne de l'éclairage public, du

du 18 juin au 31 Août 2020.

En effet, l'extinction des éclairages sur la voie publique représente une économie financière et énergétique non négligeable. Diminuer la consommation d'énergie dans ce secteur aura, nous l'espérons, un impact économique immédiat. Cette décision est à visée expérimentale pour cette année. Nous vous tiendrons informés des économies réalisées.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un bel été.

Le Maire.